

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

Le manque de respect, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Ils ne sont pas tolérés à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni sur les parcours piétonniers, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité et l'intégrité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés rapidement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Tout le monde fréquentant l'école Notre-Dame doit être bien et en sécurité dans son milieu.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

Le portrait de la situation de notre établissement réalisé en avril 2025 démontre que :

- Le sentiment de justice, le climat relationnel et de soutien entre les élèves demeurent des aspects à améliorer.
- Les élèves identifient la cour d'école comme étant un lieu plus à risque d'événements.
- Par ailleurs, la cohérence entre tous les membres du personnel dans l'application des règles et des conséquences demeure des éléments importants à travailler tout au long de l'année afin d'augmenter la perception positive des élèves.
- De plus, l'impolitesse entre les élèves et envers le personnel de l'école se manifeste régulièrement.
- L'implication des parents dans la vie de l'école et lors de situations d'intimidation et de violence est nécessaire.

Priorités

Les priorités pour l'année scolaire 2025-2026 sont :

- Formation et accompagnement du personnel pour l'enseignement des compétences socio émotionnelles;
- Enseignement des compétences socio émotionnelles aux élèves;
- Mise en place d'actions favorisant un climat positif en classe;
- Surveillance active de la cour d'école ;

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

À l'école Notre-Dame, la communication entre l'école et la maison est très importante. Nous pensons que travailler en équipe afin d'aider et d'accompagner nos jeunes est bénéfique et diminue les comportements inadéquats. La plateforme Mozaïk est utilisée par l'ensemble de notre équipe afin de faciliter les échanges et les suivis.



Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Enseignement explicite des comportements attendus et soutien aux comportements positifs (méritas et aimants)
- Activités « écoles » pour développer l'attachement au milieu, pour tisser des liens et pour valoriser les efforts.
- Approche d'une école communautaire entrepreneuriale.
- Engagement des élèves dans les comités, les projets et la prise de décision et dans les moyens de prévention.
- Animation d'ateliers d'habiletés sociales du préscolaire à la 6^e année.
- Enseignement des compétences socio émotionnelles aux élèves.
- Présence du personnel de soutien aux récréations.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Arrêt d'agir et protection
- Évaluation de la situation et protection
- Soutien et intervention auprès des élèves
- Suivi systématique

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Le soutien est apporté autant à la victime, à l'agresseur qu'au témoin d'une situation.

Pour la victime : Il y a des rencontres où la victime est écoutée et des mesures de protection sont mises en place. Un suivi aux parents est fait et une référence à une ressource externe peut être faite au besoin.

Pour l'agresseur : Arrêt des actes d'intimidation, responsabilisation, réparation des torts, conséquences selon les règles de conduite de l'école et du protocole d'intervention du plan de lutte, suivi auprès des parents, mise en place de moyens et référence vers des ressources externes au besoin.

Pour les témoins : Continuer à valoriser leurs actions, leur donner le temps et l'endroit nécessaires pour la dénonciation.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Auprès de tous les adultes en qui l'enfant fait confiance à l'école (titulaires, TES, éducateurs)
- Auprès de la directrice de l'école, Mme Myriam Chabot
- Auprès de la coordonnatrice, Mme Angélie Landry (TES) : angelie.landry@cssdn.gouv.qc.ca
- Par téléphone : 418-838-8548
- Par courriel : notre-dame@cnavigateurs.qc.ca

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

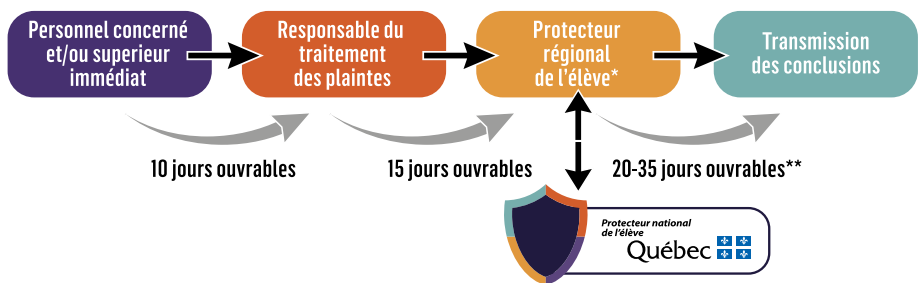
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : mai 2025

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

Cette partie sera complétée à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

Cette partie sera complétée à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Cette partie sera complétée à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

